



\* En cas de marché négocié d'envergure (européen), il faut négocier avec au minimum 3 candidats si l'on tombe dans les cas de figure où l'on doit publier un avis (marché négocié avec publication préalable) (art. 46 \*\*)

\* Loi du 30 juin 2003  
 \*\* Règlement GD du 07 juillet 2003  
 \*\*\* Règlement GD du 08 juillet 2003

Note: Tous les délais sont exprimés en jours calendrier.  
 Les concours, les octrois et les concessions ne seront pas traités dans ce document.  
 Cette fiche constitue un outil de travail. Seuls les textes législatifs et réglementaires en la matière, publiés au Mémorial, font foi.

Note: Tous les délais sont exprimés en jours calendrier.

## CHOIX DU TYPE DE SOUMISSION

Pour les Marchés publics issu d'un pouvoir adjudicateur tel que précisé dans art.2 de la loi du 30 juin 2003

**MONTANT DU DEVIS ESTIMATIF GLOBAL DES TRAVAUX** < 6.242.028 € \*

### 1. Standard:

I.a. Soumission publique nationale

### 2. Exceptions:

II.a. Soumission restreinte avec publication si → Devis par corps de métier > 125.000 €  
Index 100 \*\*

Devis d'entreprise générale globale ou partielle > 625.000 €  
Index 100 \*\*

selon art. 7 de la Loi du 30 Juin 2003)

II.b. Soumission restreinte sans publication → MARCHÉ D'ENVERGURE REDUITE  
ou Devis par corps de métier < 22.000 / 33.000 / 44.000 €  
Marché négocié

selon art.161 règlement. GD 7 juillet 2003

→ Autres cas de figure suivant art. 8 de la loi du 30 juin 2003

**MONTANT DU DEVIS ESTIMATIF GLOBAL DES TRAVAUX** > 6.242.028 € \*

III. Soumission Européenne → Devis total > 6.242.028,00 €

sauf lots < 1 000 000 €  
et avec la valeur cumulée des lots ne dépassant pas 20% du devis total

\* Pour le seuil de soumission à publicité Européenne nous référons à l'Accord relatif aux Marchés Publics (AMP) suivant Décision du Conseil de l'EU 94/800/CEE, sur la page 232 du Mémorial B9 du 1<sup>er</sup> février 2002 avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2002 : "seuils des marchés couverts par l'AMP: 6.242.028 €". Cette valeur sera adaptée tous les deux ans.

\*\* Tous les montants ci-dessus sont à mettre à jour selon :  
Index des prix de la consommation = 646,1 Mise à jour: 1 juillet 2003  
p.ex.: 125.000 € actualisés suivant Index = 807.625,00 €  
625.000 € actualisés suivant Index = 4.038.125,00 €

# FICHE DE TRAVAIL

## LEGISLATION SUR LES MARCHES PUBLICS

ORDRE DES ARCHITECTES ET DES INGENIEURS-CONSEILS  
DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

